

L'enseignement professionnel, toujours le parent pauvre de l'Education Nationale

UNE ORGANISATION DES LYCEES SANS QUEUE NI TETE

L'académie de Paris étant sommée de rendre des heures (et des postes) au Ministère de l'Education sous le prétexte qu'elle serait (un peu) mieux dotée que ses voisines – disons d'emblée légèrement moins mal – s'attaque une fois de plus aux plus faibles : les voies professionnelles.

Voilà un épisode de plus à la dévalorisation de ces filières aux antipodes des discours : on ne cesse de parler à tous les niveaux de la valorisation indispensable de la voie professionnelle et « *en même temps* » tout concourt à sa marginalisation, voire à sa disparition pure et simple, du moins à l'échelle de l'Education Nationale car les entreprises regardent avec gourmandise cet apport de main d'œuvre bon marché par le biais de l'apprentissage.

ETAT DES LIEUX

On ne l'imagine pas, on ne le sait pas mais la voie PRO à Paris, c'est :

- **51 établissements**, se répartissant ainsi :
 - o 29 Lycées strictement professionnels
 - o 19 Lycées « polyvalents » proposant d'autres filières générales ou technologiques
 - o 3 EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)
- **43 Baccalauréats Professionnels (Bacs PRO)** pouvant accueillir 3292 élèves *

60 CAP (certificats d'aptitude professionnelle) pouvant accueillir 1252 élèves*
(* Chiffre de l'affectation en juin 2019)

Certaines formations sont proposées dans plus de 10 établissements (18 pour les métiers de la relation client, 14 pour la gestion administrative) mais beaucoup d'autres ne sont proposées que dans un seul établissement. C'est le cas pour 32 bacs PRO et de 54 CAP.

6 CAP concernent moins de 10 élèves dans l'académie, 28 CAP entre 10 et 15 élèves, 10 CAP entre 15 et 20 élèves et 18 CAP plus de 20. Le CAP électricien détient la palme avec 112 places, suivi par le service hôtel café-restaurant avec 81, puis la cuisine avec 61 et la coiffure pour 52.

Pour les Bac PRO, 14 formations concernent 15 élèves et moins, 8 Bacs Pro à 24, les autres formations allant de 30 à 850 places.



Le choix est extrêmement varié et l'on trouve des métiers que l'on n'imaginait pas être encore de notre époque ! Ainsi le lycée Octave Feuillet propose 5 CAP différents : Plumasserie, Broderie main, Broderie machine guidée main, Chapelier modiste, Fleurs artificielles ! Il est difficile de citer toutes les spécialités (il y a plus d'une

centaine de diplômes différents) et on ne peut que déplorer que le Rectorat ne les cite pas non plus sur son site internet qui répertorie sur une carte interactive tous les établissements de l'académie, mais ne renseigne pas sur les spécialités proposées !!!

DE QUOI SOUFFRE LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

1/ d'un défaut constant de valorisation

Nous l'avons dit en préambule, le discours sur la nécessaire valorisation de la voie PRO est en opposition avec les actes.

Un rapport de la Cour des Comptes en date du 10 janvier 2020, se révèle éloquent et mérite d'être cité :

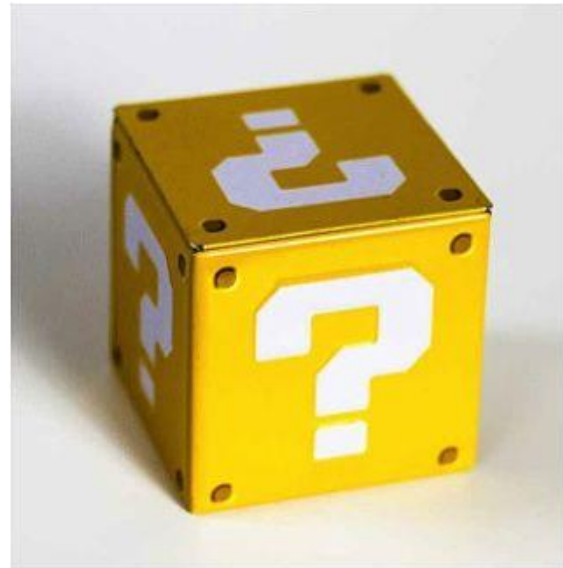
Les politiques nationales d'orientation qui, depuis les années 90, ont privilégié la voie générale et technologique au détriment de la voie professionnelle, ont de facto contrecarré les efforts engagés pour en améliorer l'attractivité et en faire une « voie d'excellence ».

Ce rapport pointe également : « *une orientation le plus souvent fondée sur les seules difficultés scolaires* » donc, une orientation subie et non pas choisie ! Voilà qui trace la voie de l'échec. Certains Conseils de classe ont établi des barèmes, une note minimale pour décrocher son sésame en seconde générale. Pour d'autres, ce sera un pourcentage de passage. Mais, nous ne le dirons jamais assez, ce n'est pas au troisième trimestre de 3^e que l'on découvre son orientation en voie professionnelle !

2/ Un choix trop vaste et trop spécialisé ?

C'est ce que pointe également la Cour des Comptes. Comment effectuer un choix pour un adolescent de 3^eme lorsque plus

de 100 diplômes lui sont proposés dans la seule académie de Paris, soit plus de la moitié du répertoire national des formations ? *« Il ne facilite pas la lisibilité des choix d'orientation à la fin de la troisième pour des publics plus jeunes et peut aller à l'encontre de la future adaptabilité des salariés à des parcours professionnels diversifiés »*



Donc, dans l'incapacité d'exercer un choix éclairé, on choisit celui qui semble le plus généraliste mais qui risque de ne conduire nulle part (Gestion administrative – Relation client etc)

3/ Des réformes sans queues ni têtes ?

Dans ses recommandations la Cour des Comptes demande une réflexion pour aller vers **un lycée général inclusif**. C'est aussi la revendication de la FCPE, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public, depuis de longues années et la première réforme du lycée. Or, toutes les réformes menées depuis n'ont eu de cesse d'aller dans le sens opposé.

Si la réforme du lycée de 2010, en créant la seconde générale et technologique indifférenciée, permettait dans les intentions de rapprocher ces deux filières,

elle isolait de facto encore un peu plus la filière professionnelle. Cette première réforme du lycée a eu comme effet profondément néfaste de supprimer les petites voies générales qui existaient dans nombre de lycées en appoint à la coloration de l'établissement. Il n'était alors pas rare de trouver dans le même lycée la coexistence des 3 voies. En fermant de la sorte les secondes GT « générales et technologiques » dans ces établissements, on éloignait ainsi dans la réalité les filières générales des filières technologiques. Le modèle du lycée polyvalent commençait à s'écrouler.

Pour faire semblant de valoriser les filières technologiques on en a implanté dans des lycées prestigieux des STIDD (Industrie et Développement Durable) à Louis le grand et Janson de Sailly, une STMG (Management et Gestion) à Sophie Germain. Un effet d'affichage, rien de plus.



La réforme Blanquer de 2018, en créant des spécialités à la place des séries générales L, ES et S, a mis encore un peu plus à mal le rapprochement des voies Générales et Technologiques en cassant les couples qui pouvait exister : S/STIDD ou ES/STMG par exemple. Le conseil de classe de 3^e se prononce ainsi soit pour la voie générale (sans statuer sur les spécialités), soit sur une filière technologique

spécifique qui ouvre ainsi la possibilité d'un appel de la décision, ce qui n'est pas le cas pour les spécialités de la filière générale.

Et la voie Professionnelle ? elle continue de payer pour les autres. Ainsi la réforme de 2018 réduit encore un peu plus les heures d'enseignement général, ce qui ne peut que pénaliser la poursuite d'étude des bacheliers PRO vers les BTS (Brevet de Technicien Supérieur, BAC +2) élément fort de la revalorisation de cette filière.

4/ Un système conçu pour trier ?

Anne Armand, doyenne de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, martelait à la tribune d'un colloque sur le décrochage scolaire devant le ministre de l'Education Nationale : « **Il faut passer d'un système qui trie à un système qui éduque** » Dans cette déclaration, tout ou presque était exprimé. Une telle prise de conscience au sommet de l'administration laisse toutefois perplexe car depuis, la situation est encore plus préoccupante et les algorithmes, que ce soit Affelnet ou Parcoursup, sont là pour le démontrer.

5/ La crise sanitaire

Aussi inattendue que violente, la crise du Covid 19 a touché et touche encore plus sévèrement les jeunes les plus fragiles, ceux-là même qui ont déjà le plus de difficultés scolaires. En 2020, c'est tout l'accompagnement à l'orientation qui a été profondément perturbé par l'éloignement des élèves des établissements scolaires pendant le premier confinement. Un article du Monde du 4 septembre 2020 citait le rectorat de Paris : [Pour les passages au lycée, le confinement a « conduit les conseils de classe à une plus grande bienveillance » envers les élèves fragiles : 300 élèves supplémentaires ont été](#)

affectés en seconde générale et technologique – plutôt qu'en filière professionnelle ». De là à penser que l'affectation en seconde PRO relève de la malveillance ... Depuis 2010, les effectifs ne cessent de baisser en voie professionnelle. Qu'en sera-t-il à la rentrée prochaine ? Le rectorat reste spectateur et se contente d'une gestion administrative et financière de la situation, ici comme sur beaucoup d'autres sujets. Les effectifs baissent ? il suffit de retirer encore des moyens... totalement à rebours des discours tenus dans notre pays où l'on regrette la perte de savoir-faire et de la production nationale !

Non seulement on ne se donne plus les moyens de rendre l'enseignement professionnel attractif et de qualité, mais on le réduit réforme après réforme ! C'est une totale schizophrénie.

6/ Les Dotations Horaires Globales (DHG) en baisse

Entre 2019 et les prévisions de la rentrée prochaine, les effectifs diminuent globalement de 6%. On observe des baisses importantes d'effectifs dans certains lycées : -72 élèves à Gustave Ferrier, -42 à Marcel Deprez et Elisa Lemonier, -53 à Nicolas Vauquelin, -70 à Raspail, - 66 à Armand Carel et à d'Alembert, -45 à Matin Nadaud. Ces baisses d'effectifs sont l'occasion de réduire de façon drastique le montant des DHG avec suppressions de poste à la clé ...

Ainsi, au lycée Raspail, le plus durement touché en pourcentage, les effectifs vont fondre de 30% ! De 225 à la rentrée 2019, le rectorat n'en attend plus que 156 à la rentrée 2021. La DHG va diminuer de 21% et le lycée va perdre 4 postes. Alors que cet établissement est labelisé : « lycée de l'énergie » donc les métiers indispensables

à la transition écologique !!! Il arbore fièrement sur son site internet ses ambitions : *L'excellence de toutes les réussites* et se vante à juste titre d'être l'un des lycées les plus modernes et les mieux équipés d'Ile de France. Force est de constater que cet équipement va être largement surdimensionné pour les 156 élèves qu'il va accueillir en septembre. C'est une perte énorme d'investissement, alors que les formations proposées sont prometteuses en termes d'emplois.



Ce qui est incompréhensible, c'est que le rectorat est là, toujours simple spectateur et semble se complaire dans cette gestion uniquement comptable de la dégradation de la situation alors qu'il y a urgence à agir sur l'ensemble des filières générales, technologiques et professionnelles.

7/ Pour en sortir

D'emblée, nous devons sortir de cette éternelle logique strictement comptable de l'Éducation Nationale. Ça tombe bien, le Ministre de l'Éducation Nationale vient de déclarer à France Info ce dimanche 4 avril que « notre priorité est et sera la jeunesse avec notamment des investissements massifs dans l'éducation » ! Que ne l'a-t-il fait en arrivant rue de Grenelle il y a maintenant 4 ans !!

Ce ministre qui en arrivant déclarait qu'il fallait arrêter de « *tout changer en permanence* » est celui qui aura conduit le

plus grand nombre de réformes, de la maternelle à l'entrée dans le supérieur. Il déclarait aussi qu'il ne serait pas le ministre qui mettrait son nom en bas d'une loi. En ce sens, il a tout raté ! Maintenant, il faut faire le bilan de ces réformes qui sont allées dans tous les sens, sans beaucoup de cohérence et dans la précipitation.

Dans ce contexte, la conclusion du rapport de la Cour des Comptes nous semble totalement pertinente :

La Cour estime que les difficultés de mise en œuvre des réformes successives tiennent pour partie à un cloisonnement excessif du système éducatif qui conduit à une hiérarchisation implicite des différentes voies de formation. La réussite des réformes de la voie de formation professionnelle initiale sous statut scolaire pour en faire une voie d'excellence suppose de prendre des mesures propres à lutter contre ce cloisonnement qui n'a pas de justification sur le fond et résulte à bien des égards de l'histoire.

La dernière réforme du lycée sur les spécialités de la voie générale a laissé soigneusement de côté la voie technologique, ce qui fait apparaître désormais la seconde indifférenciée sans cohérence avec l'articulation des 2 voies. Il aurait été intéressant d'inclure les spécialités technologiques avec les spécialités générales afin de fondre intégralement les 2 filières. La question qui peut également se poser serait de rattacher la seconde indifférenciée dans la continuité de la structure du collège

A Paris, les familles se focalisent à la fin de la 3^e sur le choix d'un lycée, sans visibilité sur le choix des spécialités ou filières technologiques pour la classe de première. La seconde est la continuité du collège et le choix de spécialité, qui conditionne en grande partie l'accès au supérieur, se fait en première.

Ce décroisement doit également concerner la voie professionnelle. L'orientation par le seul prisme du niveau scolaire est absolument inappropriée. Tous les collégiens doivent tout au long de leur scolarité acquérir une bonne connaissance des formations professionnelles. Certaines formations sont très prisées et en tension (restauration, photo par exemple) mais ce n'est pas le cas pour les autres.



PASSER D'UN SYSTEME QUI TRIE A UN SYSTEME QUI EDUQUE ! Merci Madame la doyenne d'avoir ainsi tiré le signal d'alarme. Mais pour l'instant, personne ne vous a écouté ... à part la Cour des Comptes peut-être ?